



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2012

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER – Guillaume MARECHAL - Christophe KROL - Michel CAILLOUX - Philippe HULOT - Bernard VERSCHELDEM - Alain TROUVE - Maurice OUERFELLI - Jacky MELIQUE - Sandra DINET - Philippe PORCHER - Cécile GAUVILLE HERBET -

Absents excusés : Mireille FALQUE pouvoir à Philippe FALKENAU
Henri KIRIEL pouvoir à Bernard VERSCHELDEM
Sylvie BERTIN pouvoir à Maurice OUERFELLI
Stanislas HALAMA pouvoir à Eveline NICOLAS
Françoise LEDOUX pouvoir à Sandra DINET

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 11 et 20 septembre 2012

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des 11 et 20 septembre 2012.

2. Délibération afin d'autoriser la création d'une régie « classe de découverte » :

A la demande de Monsieur Le Percepteur de Pont Sainte Maxence, Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer une régie de recettes pour les classes de découverte des écoles maternelle et élémentaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à créer cette régie.

Un régisseur titulaire et un régisseur suppléant seront désignés par Monsieur Le Maire.

A cet effet, les régisseurs titulaire et suppléant percevront une indemnité de responsabilité suivant le barème en vigueur calculée en fonction des fonds perçus.

3. Délibération afin d'approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols :

Monsieur le Maire rappelle le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols : la suppression de l'emplacement réservé n°6 situé 97 rue du Général de Gaulle. A l'origine, cet emplacement était prévu pour une projet communal qui n'est plus d'actualité aujourd'hui.

Il est donc proposé de lever cet emplacement réservé.

Considérant que la procédure pour la modification du Plan d'Occupation des Sols a été respectée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Délibération afin de valider le choix de la commission d'appels d'offres pour l'entretien de l'éclairage public :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une entreprise a répondu à la consultation pour l'entretien d'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore et les illuminations de fin d'année. Cependant, il souligne que 11 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse de l'offre établi par notre maître d'œuvre, suite à la réunion de la commission d'appels d'offres et suite à la négociation avec l'entreprise et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le choix de la commission d'appels d'offres et autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer au nom de la commune toutes les pièces afférentes au marché passé avec INEO selon la procédure du code des Marchés Publics.

L'offre négociée présentée par INEO s'élève à 28 000 €uros HT pour 4 ans.

Maurice Ouerfelli expose les motivations liées à l'élaboration de ce contrat à bon de commande qui permettra d'optimiser la gestion de la maintenance de l'éclairage public et d'en réduire le coût.

5. Délibération afin d'autoriser la vente de bois par l'ONF :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ONF envisage une vente de bois courant novembre, qui concerne les Fouilleux pour une surface d'environ 20 ha.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

6. Délibération afin de revoir le tarif des commerçants sur la place :

Compte tenu des échanges avec les commerçants, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir la délibération n°37/2012 du 3 juillet 2012.

En accord avec les élus, il est convenu de pratiquer les tarifs suivants aux commerçants (avec branchement électrique compris) :

- . 600 € pour les produits bruts 1 fois par semaine
- . 900 € pour les produits préparés 1 fois par semaine
- . 450 € pour les produits bruts (prix d'appel la première année) 1 fois par semaine
- . 1200 € pour 2 fois par semaine

Ces tarifs seront actualisés chaque année.

Cette décision applicable depuis le 1^{er} août 2012 engendre des réductions de titres à effectuer pour les commerçants concernés.

Monsieur le Maire rappelle que les commerçants devront s'acquitter par avance de leur droit de stationnement au début de chaque année.

Pour toute nouvelle demande, le commerçant devra s'acquitter de son droit de place dans le 1^{er} mois de son installation.

Après en avoir délibéré et par 18 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à appliquer ces tarifs.

7. Délibération afin d'accorder à la SA HLM une garantie d'emprunt :

Dans le cadre des travaux projetés aux HLM Le Muguet et Les Violettes, la SA HLM de Beauvais doit contracter un emprunt et demande une garantie à la Commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour donner cette garantie à la SA HLM de Beauvais.

8. Délibération afin d'autoriser la signature d'un avenant avec l'ILEP pour la restauration scolaire :

Eveline NICOLAS rappelle la délibération n°41/2012 du 11 septembre dernier qui autorisait Monsieur Le Maire à négocier avec l'ILEP pour la gestion de la restauration scolaire pour les maternels et les élémentaires. La négociation confirme de réelles économies pour la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer cet avenant avec l'ILEP.

9. Délibération afin de valider la subvention votée pour la mutuelle du personnel :

Monsieur le Maire rappelle le montant de la subvention (1200 euros) qui a été accordée à la Mutuelle du Personnel lors du vote du budget primitif 2012 de la commune en mars dernier et informe le Conseil Municipal que cette décision doit être confirmée par délibération à la demande de Monsieur le Percepteur.

Le Conseil Municipal réitère cette décision à l'unanimité.

10. Décisions modificatives sur le budget 2012 de la commune :

Claude Bouhéliier précise que cette modification concerne uniquement un problème d'imputation comptable conformément à la demande du Percepteur.

Il est donc convenu de changer les imputations suivantes :

- Travaux rue de la vallée et Parking HLM à transférer du 2152 au 2315 pour un montant de 435 000 euros.
- Travaux église à transférer du 21318 au 231318 pour un montant de 79 000 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à effectuer ces changements d'imputations.

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire
Philippe FALKENAU

1^{ère} Adjointe
Eveline NICOLAS

2^{ème} Adjoint
Claude BOUHELIER

3^{ème} Adjoint
Bernard VERSCHELDEM

4^{ème} Adjoint
Maurice OUERFELLI

5^{ème} Adjoint
Philippe HULOT

Conseillère Municipale
Sylvie BERTIN

Conseiller Municipal
Michel CAILLOUX

Conseillère Municipale
Sandra DINET

Conseillère Municipale
Mireille FALQUE

Conseillère Municipale
Cécile GAUVILLE HERBET

Conseiller Municipal
Stanislas HALAMA

Conseiller Municipal
Henri KIRIEL

Conseiller Municipal
Christophe KROL

Conseillère Municipale
Françoise LEDOUX

Conseiller Municipal
Guillaume MARECHAL

Conseiller Municipal
Jacky MELIQUE

Conseiller Municipal
Philippe PORCHER

Conseiller Municipal
Alain TROUVE